



LE 12 AVRIL 2021

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 16 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence (ZOOM).

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beaupré tenue par voie de visioconférence (ZOOM), le lundi 12 avril 2021 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire  
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1  
M. Christian Blouin, conseiller #2  
M. Pierre Carignan, conseiller #3  
M. Serge Simard, conseiller #4  
M. Michel Beaumont, conseiller #5  
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9711-120421 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORT**

C.C.U.

. Rapport des permis mars 2021

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire mars 2021

9712-120421 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021.

9713-120421 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 2100449 – 2100509	122 402,01 \$
Journal des chèques 2100510 – 2100572	854 270,78 \$
Journal des chèques 2100573 – 2100629	84 237,10 \$
Journal des chèques 2100630 – 2100648	194 601,11 \$
Journal des chèques 2100649 – 2100732	140 545,09 \$

9714-120421 **OMH - ADOPTION DU BUDGET 2020**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation, tel que soumis.

9715-120421 **OMH – ADOPTION DU BUDGET 2021**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation, tel que soumis.

9716-120421 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1261**

**ATTENDU** l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement numéro 1261 à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement ;

**ATTENDU** que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter des travaux municipaux pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et les honoraires professionnels y étant reliés et comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 847 200 \$, remboursable en vingt (20) ans.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1261.

9717-120421 **DÉCÈS DE M. JEAN-PAUL PARÉ – DON 150 \$**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'offrir nos plus sincères condoléances à la famille de M. Jean-Paul Paré, ancien employé de la Ville et d'entériner le don de 150 \$.

9718-120421 **GROUPE KILOMAX – DEMI-MARATHON, LE 12 JUIN 2021**

**ATTENDU** que le 12 juin 2021 se tiendra la 8<sup>e</sup> édition du Tour du Cap-Tourmente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser la tenue de l'évènement le 12 juin 2021 et la circulation dans les rues de la Ville ou à toute autre date considérant la pandémie COVID-19.

9719-120421 **JOURNAL L'AUTRE VOIX – ACTION BÉNÉVOLE PUBLICITÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de publier un texte dans le Journal l'Autre Voix pour l'action bénévole au coût de 318 \$ plus les taxes applicables.

9720-120421 **DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS VOLET LOCAL 2021-2022**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de déposer une demande au Fonds régions et ruralités volet local 2021-2022 pour le volet 2 du projet d'œuvres d'art de M. Giovanni Gerometta.

9721-120421 **PROJET DE CONSTRUCTION ET DÉROGATION MINEURE 10 790 RUE DES MONTAGNARDS**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 6 243 187 a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 6 logements et qui sera désignée comme étant le 10790, rue des Montagnards;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1232 modifiant le Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 8 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**ATTENDU** que le projet de construction déroge du paragraphe 5<sup>o</sup> du tableau 1 de l'article 128 du Règlement de zonage numéro 1192, alors qu'un escalier ouvert donnant accès à un étage au-dessus du rez-de-chaussée en cour avant n'est pas autorisé dans la zone 70-H où est situé l'immeuble projeté;

**ATTENDU** que le propriétaire a déposé une demande de dérogations mineures afin d'autoriser un escalier ouvert donnant accès à un étage au-dessus du rez-de-chaussée afin de respecter l'architecture du bâtiment proposé et d'éliminer la possibilité d'enfouir en partie le bâtiment pour créer un demi sous-sol ou un sous-sol;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard du Règlement sur les dérogations mineures et aux dispositions du règlement de zonage concernées et qu'ils sont d'avis que cette demande n'a pas pour effet de déroger aux objectifs

du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété et ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

**ATTENDU** l'avis public publié le 16 mars 2021 concernant la demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** qu'aucun commentaire n'a été reçu en date du 12 avril 2021 tel que prescrit par ledit avis public;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement suivant les documents joints à la recommandation #21-05 du CCU du 16 février 2021 d'approuver le projet de construction d'un bâtiment multifamilial isolé de 6 logements suivant les plans déposés et d'approuver la demande de dérogation mineure afin d'autoriser pour cet immeuble qui sera désigné comme étant le 10790, rue des Montagnards, la construction d'un escalier ouvert en cour avant donnant accès à un étage au-dessus du rez-de-chaussée comme il est prescrit au paragraphe 5° du tableau 1 de l'article 128 du Règlement de zonage numéro 1192.

Que le propriétaire devra recouvrir le devant de la base de l'escalier avec un crépi, du fibrociment ou du bois traité ou non et qu'il devra le camoufler avec un aménagement paysager composé d'arbustes.

9722-120421 **PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – 55-59, RUE MILOT**

**ATTENDU** que Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé des plans pour modifier le projet déjà en construction afin d'ajouter des portes-patios en façade au 2<sup>e</sup> étage au lieu de fenêtres, pour ajouter une fenêtre sur le côté latéral droit et une sur le côté latéral gauche et pour remplacer une fenêtre par une porte-patio sur la façade arrière du 55;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, toute modification aux composantes extérieures du bâtiment est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet modifiant l'apparence extérieure des bâtiments répond aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de modification des bâtiments en construction suivant les documents joints à la recommandation #21-10 du CCU du 30 mars 2021.

9723-120421 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS (63-67, RUE MILOT)**

**ATTENDU** que Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction de deux habitations unifamiliales jumelées tenues en copropriété dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont III et qui seront désignées comme étant les 63 et 67, rue Milot;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, les projets de construction sont assujettis à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée des bâtiments s'intègre au cadre bâti de ce développement domiciliaire et que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction des deux habitations unifamiliales jumelées suivant les documents joints à la recommandation #21-11 du CCU du 30 mars 2021.

9724-120421 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS (47, RUE BOUSQUET)**

**ATTENDU** que Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée tenue en copropriété dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont III qui sera désignée comme étant le 47, rue Bousquet;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée du bâtiment s'intègre au cadre bâti de ce développement domiciliaire et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant les documents joints à la recommandation #21-12 du CCU du 30 mars 2021.

9725-120421 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS (51, RUE BOUSQUET)**

**ATTENDU** que Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée tenue en copropriété dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont III qui sera désignée comme étant le 51, rue Bousquet;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée du bâtiment s'intègre au cadre bâti de ce développement domiciliaire et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant les documents joints à la recommandation #21-13 du CCU du 30 mars 2021.

9726-120421 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS (55, RUE BOUSQUET)**

**ATTENDU** que Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée tenue en copropriété dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont III qui sera désignée comme étant le 55, rue Bousquet;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée du bâtiment s'intègre au cadre bâti de ce développement domiciliaire et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant les documents joints à la recommandation #21-14 du CCU du 30 mars 2021.

9727-120421 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONTS (59-63, RUE BOUSQUET)**

**ATTENDU** que Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction de deux habitations unifamiliales jumelées tenues en copropriété dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont III et qui seront désignées comme étant les 59 et 63, rue Bousquet;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, les projets de construction sont assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée des bâtiments s'intègre au cadre bâti de ce développement domiciliaire et que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction des deux habitations unifamiliales jumelées suivant les documents joints à la recommandation #21-15 du CCU du 30 mars 2021.

9728-120421 **AGRANDISSEMENT D'UNE GALERIE – 15, RUE DU COURT-VALLON**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 15, rue du Court-Vallon, a déposé les documents (plans, images et description des travaux) pour une demande de permis visant à agrandir la galerie de la façade avant;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, toute modification aux composantes extérieures d'un bâtiment est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que l'agrandissement de la galerie, tel que présenté, ne compromet pas le style architectural du bâtiment, qu'il ajoute un côté utilitaire, qu'il n'y a aucun empiètement dans les marges et qu'elle demeure à l'intérieur de la partie privative de l'immeuble;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet modifiant l'apparence extérieure du bâtiment avec l'agrandissement de la galerie répond aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet visant à agrandir la galerie de la façade avant suivant les documents joints à la recommandation #21-16 du CCU du 30 mars 2021.

9729-120421 **PROJET D'AGRANDISSEMENT POUR PISCINE INTÉRIEURE – 275 RUE DE LA FALAISE**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 275, rue de la Falaise a déposé les plans pour une demande de permis visant à agrandir la maison pour y construire une piscine intérieure et salle de jeux;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, tout agrandissement au bâtiment existant est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que l'objectif vise à harmoniser la conception architecturale des constructions de façon à ce qu'elles s'intègrent entre elles au niveau de la volumétrie et des matériaux de finition extérieure;

**ATTENDU** que toute modification ou ajout doit respecter l'architecture développée sur la propriété et dans le cas d'un agrandissement au bâtiment existant, il faut prévoir une continuité dans le choix des matériaux de recouvrement extérieur, dans le style architectural, du gabarit et de la forme de toit;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet d'agrandissement de la maison pour y construire une piscine intérieure et salle de jeux répond à l'objectif et aux critères énoncés dans ledit règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet visant à agrandir la maison pour y construire une piscine intérieure et salle de jeux suivant les documents joints à la recommandation #21-17 du CCU du 30 mars 2021

9730-120421 **PROJET D'ENSEIGNE TEMPORAIRE – DOMAINE DE L'AVALANCHE**

**ATTENDU** que le propriétaire des lots privatifs 4 854 087 et 4 528 621, du cadastre de Québec, rue des Glaciers, a déposé une image pour une demande de permis pour installer une enseigne temporaire annonçant le projet intégré d'habitation;

**ATTENDU** qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, une enseigne annonçant un projet intégré d'habitation est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

**ATTENDU** que le message doit être clair et efficace, que le lettrage soit simple, la forme, le graphisme, la couleur et les matériaux doivent s'intégrer au caractère de la rue ou s'harmoniser au caractère naturel du secteur;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'enseigne temporaire projetée répond à l'objectif et aux critères énoncés dans ledit règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet d'enseigne temporaire pour annoncer le projet intégré d'habitation suivant les documents joints à la recommandation #21-18 du CCU du 30 mars 2021

9731-120421

**PROJET D'ENSEIGNE TEMPORAIRE – DÉVELOPPEMENT  
RÉSIDENTIEL L'ALTITUDE**

**ATTENDU** que le promoteur du projet résidentiel L'Altitude a déposé une image pour une demande de permis pour installer une enseigne temporaire annonçant le projet de développement domiciliaire;

**ATTENDU** qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, une enseigne annonçant un projet de développement est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

**ATTENDU** que le message doit être clair et efficace, que le lettrage soit simple, la forme, le graphisme, la couleur et les matériaux doivent s'intégrer au caractère de la rue ou s'harmoniser au caractère naturel du secteur;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'enseigne temporaire projetée répond à l'objectif et aux critères énoncés dans ledit règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet d'enseigne temporaire pour annoncer le projet de développement domiciliaire suivant les documents joints à la recommandation #21-19 du CCU du 30 mars 2021.

9732-120421 **PROJET D'ENSEIGNE – 10961, BOUL. STE-ANNE**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 10961, boulevard Sainte-Anne a déposé de nouvelles images pour une demande de permis pour modifier l'enseigne commerciale détachée du bâtiment pour promouvoir la vente de vêtements et bottes pour le travail et la sécurité dont l'emplacement sera situé au sous-sol de l'immeuble;

**ATTENDU** qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les enseignes situées dans un corridor de 500 m calculé de part et d'autre de l'emprise des boulevards Sainte-Anne (route 138) et du Beau-Pré (route 360) sont assujetties à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur;

**ATTENDU** que le design, la forme, le graphisme, la couleur, les matériaux et le support doivent s'intégrer et s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment principal;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'enseigne projetée répond à l'objectif et aux critères énoncés dans ledit règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de modifier l'enseigne commerciale détachée pour annoncer les vêtements et les bottes pour le travail et la sécurité suivant les documents joints à la recommandation #21-20 du CCU du 30 mars 2021.

9733-120421 **PROJET DE CONSTRUCTION – GARAGE ATTENANT (230, RUE ST-ÉMILE)**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 230, rue St-Émile a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage attenant à la maison et profiter du relief du terrain et du dégagement du rez-de-chaussée pour y aménager un toit-terrasse sur le garage;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 12 du chapitre 3, la demande de permis pour des travaux d'agrandissement modifiant ainsi l'apparence extérieure d'un bâtiment est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux proposés favorisent l'intégration au bâtiment à la topographie du milieu et à l'intégration harmonieuse avec le bâtiment actuel et satisfont aux objectifs et aux critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction d'un garage attenant à la maison suivant les documents joints à la recommandation #21-21 du CCU du 30 mars 2021.

9734-120421 **PROJET DE CONSTRUCTION – GARAGE DÉTACHÉ (19, RUE DE L’AVALANCHE)**

**ATTENDU** que le propriétaire de l'immeuble sis au 19, rue de l'Avalanche a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché du bâtiment principal;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 11 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du garage, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction du garage détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #21-22 du CCU du 30 mars 2021.

Que la résolution numéro 8984-060519 adoptée par le conseil municipal soit abrogée.

9735-120421 **PROJET DE CONSTRUCTION – COTEAUX MONT STE-ANNE (251, RUE DES GLACIERS)**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 4 388 167, cadastre du Québec, a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Coteaux Mont Ste-Anne qui sera désignée comme étant le 251, rue des Glaciers;

**ATTENDU** qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 11 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

**ATTENDU** que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée du bâtiment s'intègre au cadre bâti de ce développement domiciliaire et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction d'une maison unifamiliale isolée suivant les documents joints à la recommandation #21-23 du CCU du 30 mars 2021.

9736-120421 **ABROGER RÉSOLUTION #9700-010321 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DU BEAU-MONT**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'abroger la résolution 9700-010321 adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2021.

9737-120421 **MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS GÉNIO EXPERTS-CONSEILS – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DU BEAU-MONT**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater la firme d'ingénieurs GÉNIO EXPERTS-CONSEILS pour la préparation des plans et devis pour la réfection des infrastructures de la rue du Beau-Mont suivant l'offre de services datée du 12 mars 2021 au montant de 65 000 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

9738-120421 **DEMANDE D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) 2021-2024 – MANDAT À TETRA-TECH QI INC.**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme Tetra-Tech QI Inc. afin de préparer le diagnostic de chaussées pour la présentation de la demande d'aide financière au programme PAVL, le tout suivant l'offre de services du 15 mars 2021 au montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables.

9739-120421 **LETTRE D'ENTENTE - CHEF D'ÉQUIPE TECHNICIEN EAU POTABLE ET EAU USÉE LEVQ**

**ATTENDU** la demande de M. Claude Boivin afin de modifier ses conditions salariales ;

**ATTENDU** les discussions avec la Ville de Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux, à signer une lettre d'entente avec le Syndicat.

9740-120421 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DE DEUX (2) PANCARTES AVEC FEUX CLIGNOTANTS VIS-À-VIS L'ÉCOLE PRIMAIRE SUR L'AVENUE ROYALE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de demander au ministère des Transports l'installation de deux (2) pancartes avec feux clignotants vis-à-vis l'école primaire sur l'avenue Royale afin de sécuriser la zone scolaire.

9741-120421 **EMBAUCHE ÉTUDIANTS – ENTRETIEN PARCS ET ESPACES VERTS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes à titre d'étudiants préposés à l'entretien des parcs et espaces verts selon la politique salariale en vigueur:

- Félix Dubois
- Dylan Fortin

9742-120421 **ORDRE DE MODIFICATION ODM#3 - PISCINE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'ordre de modification ODM#3 au montant de 38 257,19 \$ plus les taxes applicables soit 43 986,20 \$.

9743-120421 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMADA 2021**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînées (PRIMADA) 2021.

9744-120421 **MANDAT À STANTEC – PATINOIRE**

**ATTENDU** la demande d'aide financière déposée et l'acceptation de notre projet de réfection de la patinoire dans le cadre du programme PAFIR;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de mandater la firme d'ingénieurs STANTEC afin de préparer les plans et devis pour la réfection de la patinoire, le tout suivant l'offre de services datée du 12 mars 2021 au montant de 13 850 \$ plus les taxes applicables. La gestion de chantier et la surveillance des travaux seront facturées au tarif horaire de 155 \$.

9745-120421 **MANDAT À STANTEC – TERRAIN DE TENNIS**

**ATTENDU** la demande d'aide financière déposée et l'acceptation de notre projet de réfection du terrain de tennis dans le cadre du programme PAFIR;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de mandater la firme d'ingénieurs STANTEC afin de préparer les plans et devis pour la réfection du terrain de tennis, le tout suivant l'offre de services datée du 12 mars 2021 au montant de 19 050 \$ plus les taxes applicables. La gestion de chantier et la surveillance des travaux seront facturées au tarif horaire de 155 \$.

9746-120421 **DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION COVID-19 DU 29 MARS 2021 ET LES CLINIQUES DE SANG**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'entériner le prêt de la grande salle du centre communautaire pour la campagne de vaccination COVID-19 du 29 mars 2020;
- b) de prêter gratuitement la grande salle du centre communautaire pour la tenue de toutes cliniques de sang et de vaccination.

9747-120421 **MODIFICATION DE LA POLITIQUE SALARIALE SUITE À LA MAJORATION DU SALAIRE MINIMUM**

**ATTENDU** l'augmentation de 0,40 \$ du salaire minimum de 13,10 \$ à 13,50 \$ en date du 1<sup>er</sup> mai 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique salariale suivante :

	1re année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5e année	6 <sup>e</sup> année +
Coord. Camp de jour	18,10 \$	18,35 \$	18,60 \$	18,85 \$	19,10 \$	19,35 \$
Coord.-adj. Camp de jour	17,10 \$	17,35 \$	17,60 \$	17,85 \$	18,10 \$	18,35 \$
Sauveteur en chef	17,10 \$	17,35 \$	17,60 \$	17,85 \$	18,10 \$	18,35 \$
Camp d'été : moniteurs	13,85 \$	14,10 \$	14,35 \$	14,60 \$	14,85 \$	15,10 \$
Moniteur-accompagnateur personnes handicapées	15,35 \$	15,60 \$	15,85 \$	16,10 \$	16,35 \$	16,60 \$
Responsable du service de garde	15,35 \$	15,60 \$	15,85 \$	16,10 \$	16,35 \$	16,60 \$
Sauveteurs	16,35 \$	16,60 \$	16,85 \$	17,10 \$	17,35 \$	18,60 \$
Ass-sauveteurs	15,35 \$	15,60 \$	15,85 \$	16,10 \$	16,35 \$	16,60 \$
Préposé à l'écocentre	15,60 \$	15,85 \$	16,10 \$	16,35 \$	16,60 \$	16,85 \$
Préposés à l'entretien des espaces verts	15,60 \$	15,85 \$	16,10 \$	16,35 \$	16,60 \$	16,85 \$
Surveillants gymnase et préposés accueil au ski de fond	15,60 \$	15,85 \$	16,10 \$	16,35 \$	16,60 \$	16,85 \$
Moniteur en chef (natation, gymnastique et autres)	19,30 \$	19,55 \$	19,80 \$	20,05 \$	20,30 \$	20,55 \$
Moniteur (trice) de natation, de gymnastique et autres	16,72 \$	16,97 \$	17,22 \$	17,47 \$	17,72 \$	17,97 \$
Assistant-moniteur (trice) de natation, de gymnastique et autres	15,72 \$	15,97 \$	16,22 \$	16,47 \$	16,72 \$	16,97 \$

9748-120421 **AFFICHAGE DU POSTE DE COORDONNATEUR AQUATIQUE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'affichage du poste de coordonnateur aquatique.

9749-120421 **EMBAUCHE PERSONNEL CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes selon le salaire en vigueur à la politique salariale, le tout conditionnellement à ce que le camp de jour ait lieu (COVID-19) et à la réussite de la formation en loisir d'été pour ceux et celles qui en sont à leur première (1<sup>ère</sup> année). Cette formation étant un prérequis à l'embauche.

Noms	Année d'expérience
<b>Les moniteurs</b>	
1 Véronique Morency	4 <sup>e</sup> année/14,60 \$
2 Lisa-Marie Michel	3 <sup>e</sup> année/14,35 \$
3 Justine Morency	2 <sup>e</sup> année/14,10 \$
4 Malory Fortin	2 <sup>e</sup> année/14,10 \$
5 Leilee Tremblay	2 <sup>e</sup> année/14,10 \$
6 Érika Huard	2 <sup>e</sup> année/14,10 \$
7 Pierre-Olivier Cloutier	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
8 Juliette Gariépy	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
9 Audrey-Ann Paradis	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
10 Alice Labranche	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
11 Vanessa Labranche	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
12 Laury Morency	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
13 Sarah Sanchez	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
14. Sara Fortin	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
15. Laura Bordeleau	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
16. Jade Morin	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
17. Vincent Lachance	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$
18. Daphnée Tanguay	1 <sup>ère</sup> année/13,85 \$

<b>Accompagnatrices</b>	
1. Naomi Charron	4 <sup>e</sup> année/16,10 \$
2. Koraly Saillant	2 <sup>e</sup> année/15,60 \$
3. Ariel Robinchaud	1 <sup>ère</sup> année/15,35 \$
<b>Service de garde</b>	
1. à combler	
2. à combler	

9750-120421 **EMBAUCHE PRÉPOSÉES À L'ACCUEIL AU CMB**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes selon la tarification prévue à la convention collective en vigueur.

- Mariève Bouchard
- Chloé Leblond

9751-120421 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour les services professionnels en architecture pour la construction d'une nouvelle caserne incendie;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres, la grille de pondération et d'évaluation et l'estimation des coûts;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

9752-120421 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour les services professionnels en ingénierie pour la construction d'une nouvelle caserne incendie;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres, la grille de pondération et d'évaluation et l'estimation des coûts;

- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public avec les documents ci-devant mentionnés et acceptés par le conseil.

9753-120421 **CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer la convention collective des pompiers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente et aucune question n'a été reçue. Monsieur le maire invite les citoyens qui auraient des questions à les acheminer à l'hôtel de ville.

9754-120421 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 46.

---

Pierre Renaud  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale adjointe